



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0254

Objet : Avenant n°1 au marché n°21.090
ayant pour objet l'assurance de
responsabilité civile et risques annexes

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°21.090 ayant pour objet l'assurance de responsabilité civile
et risques annexes a été notifié à la société SMACL ASSURANCES le 26 novembre 2021
pour un montant de 23 003,58 € HT ;

Considérant que le marché prévoyait une clause de réexamen afin qu'un avenant fixe
chaque année le montant de la prime par application d'un taux de 0,048 % au montant de
la masse salariale annuelle déclarée ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°21.090 avec la société SMACL
ASSURANCES pour un montant de 2 277,39 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours
citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire
dans les mêmes conditions de délai.

*BUDGET PRIN**Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI_D2024_254** avec **1** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **26/09/2024**
Objet : **Décision signature avenant 1**

Nature : **Arrêtés individuels**
Matière : **Commande Publique - Marchés publics**
Date de télétransmission : **26/09/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **DFCPAJI_D2024_0254 - D_cision signature avenant.pdf**
Annexes :
1 - Annexe 1.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL**12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240926-DAJI_D2024_254-AI**
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **26/09/2024**

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

25 SEP. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

26 SEP. 2024

Publié sur le site de la Ville le :

26 SEP. 2024

